L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 30 OCTOBRE 1887

Théâtre de l'Opéra.

Le steamer *Nantes*, qui porte la nouvelle troupe de l'Opéra, a été retenu en rade, par le gros temps, durant deux longues journées et n'a pris décidément la mer que le vendredi 14 octobre. Selon toutes probabilités il sera ici vers la fin de la semaine.

Une lettre qui nous a été communiquée, porte que ce retard n'a en rien altéré l'excellente humeur des artistes et que les deux journées d'attente ont été employées, l'une à un concert, l'autre à une répétition de quelques ensembles de *Guillaume Tell*. Cette double épreuve a pu donner une idée de la valeur de la troupe, et cette idée, paraît-il, lui a été extrêmement favorable.

Nous avons dit et redit les renseignements que nous avons reçus de Paris, à diverses reprises, nous permettent de bien augurer de la saison prochaine. Donc, sans vouloir anticiper sur les éloges, nous attendons l'ouverture avec une confiance que nous basons sur des opinions de juges autorisés.

Tout nous indique que l'administration a fait largement les choses ; malgré les ressources limitées de la Nlle-Orléans, malgré les prix des places exceptionnellement modiques, alors qu'il s'agit d'un personnel complet de grand opéra, d'opéra-comique et d'opérette, elle a consenti à de lourds sacrifices d'argent, afin de nous assurer une renaissance de notre scène lyrique française.

Le public apprécie ces très méritants efforts, d'ailleurs, car on nous assure que les demandes d'abonnements—seconde série et à prix autres que ceux de la première—sont reçues chaque jour dans une proportion croissante. A l'heure où nous écrivons, le chiffre demandé de $25,000 doit être atteint ou bien près de l'être.

Nous n'avons point visité l'Opéra, quoiqu'on nous ait assuré que la toilette faite à la salle en a complètement renouvelé la physionomie. Notre abstention en cela est puérile peut-être, mais nous aimons mieux avoir, d'ensemble, toutes les bonnes surprises à la soirée de l'ouverture, que d'en diminuer l'intensité en les éparpillant.

M. Maugé active chaque jour le travail des choristes, et tout le monde sera sur le pont quand les artistes quitteront celui du *Nantes*.

A ce compte, et si le steamer n'éprouve aucun délai, il se peut que l'on réalise sans trop de difficultés le projet d'inaugurer la saison le 12 novembre, et par *La Juive*, comme nous l'avons annoncé depuis longtemps. C'est toujours *Barbe Bleue*, sauf empêchement imprévu, qui fera les frais de la seconde soirée.

Le répertoire promet d'être brillant; il le sera, nous n'en doutons point, en nous rappelant les assurances sérieuses de la direction et la carrière qu'ont déjà fournie la plupart des artistes qui nous viennent.

Plus tard nous causerons répertoire, si vous le voulez bien, mais, en attendant, qu'il nous soit permis de placer ici les lignes suivantes, empruntées à la *Vie Parisienne* et qui présentent, sous une autre forme, une idée que nous avons plus d'une fois émise à cette même place :

"Pour le coup, c'est trop fort! Voici maintenant que les pontifes du progrès—sont-ils bien sûrs que ce soit le progrès?—profitent de l'incendie de l'Opéra-Comique pour prêcher la suppression du genre.

"On ne veut ni plus ni moins que nous priver à tout jamais de la *Dame Blanche*, des *Diamants de la Couronne*, de *Fra Diavolo*, du *Domino Noir*, de tous ce charmant répertoire, qui a fait le bonheur de notre jeunesse et de notre âge mûr, sous prétexte qu'il est vieilli, qu'il est bourgeois, que les *libretti* de Scribe sont enfantins, que sais-je encore?

"Nous trouvons la plaisanterie un peu forte et nous sommes décidés à nous rebiffer. Ah! mais oui, par exemple! Que ces messieurs poussent l'originalité et la passion du neuf jusqu'à préférer les jeunes à Auber, à Hérold, à Boieldieu, c'est affaire de goût et de tempérament. Mais qu'ils essayent d'imposer leur manière de voir au public et qu'ils aient la prétention de nous convertir de force à leur religion musicale, c'est ce qui dépasse un peu les bornes du permis.

"Rien n'est agaçant comme les pontifes à rebours. Il sont, en général, plus gais que les autres, moins solennels, moins poncifs, c'est vrai. Mais ils finissent par être tout aussi ennuyeux et infiniment plus dangereux que leurs devanciers."

Bonne part aux jeunes, quand ils le méritent, soit; mais large place toujours à l'ancien répertoire, dont les beautés demeurent impérissables, malgré tout le bruit mené par ceux qui nous assomment de ce qu'ils appellent la manière nouvelle et se paient d'algèbre musicale, alors que le public réclame avant tout la pensée, la puissance scénique.

Le Concert Sontag.

Les artistes de l'Orchestre Sontag, qui garderont longtemps la mémoire de leur chef respecté et affectionné, n'ont pas voulu, on le sait, se contenter de regrets stériles, d'un hommage rien que platonique. Ils se sont préoccupés de la situation précaire où M. Sontag a forcément laissé sa femme et ses enfants, et ont spontanément formé le projet de donner un Concert, afin de venir promptement en aide à la veuve, aux orphelins. En cela ils ont été généreusement secondés par des amateurs, par des artistes, et grâce à ce précieux concours, ils ont composé un programme charmant, déjà publié par nous, et que nous reproduisons aujourd'hui. Le voici :

Fantaisie sur le *Trouvère*, par l'Orchestre Sontag; *Le beau Danube bleu*, de Strauss, valse chantée, par l'Orphéon Français, avec orchestre ; Fantaisie d'Alard sur *Faust*, solo de violon par M. J. R. Becker ; *Speak, oh ! speak to me again* ; romance chantée par Mlle Hélène Berland ; Pot-pourri, *Impromptu*, solo de piano par M. Lowenthal ; *David chantant devant Saül*, mélodie de L. Bordèse, chantée par M. Rossi ; Fantaisie sur les *Huguenots*, par l'Orchestre Sontag ; le chœur des Pèlerins, de *Jérusalem*, Verdi, par l'Orphéon Français et l'Orchestre Sontag ; couplets de *Paul et Virginie*, Victor Massé, M. F. Maugé ; *Rêverie*, de Schumann, et *Berceuse*, de Renard, soli de violon par M. Becker ; air d'*Ernani* : *Involami* ! chanté par Mlle Hélène Berland, et enfin, *Grande Revue*, fantaisie-marche de Koppitz, par l'Orchestre Sontag.

L'Orchestre Sontag, sous la direction de M. Geo. A. Paoletti ; et l'Orphéon Français, sous celle de M. Geo. L. O'Connell.

Programme des plus attrayants, nous le répétons, et dont l'exécution est confiée à des artistes, à des amateurs, dont nous n'avons plus à écrire l'éloge.

C'est en Matinée, au Grand Opera House, que se donnera aujourd'hui ce Concert, qui fait tant d'honneur à ceux qui en ont pris l'initiative, et sera, nous l'espérons, un secours important à une famille si sympathique, si digne d'intérêt.

On commencera à midi ou midi et demi.

THÉATRE FARANTA.—Les deux dernières représentations du drame *Battu par la tempête—Storm Beaten*, auront lieu aujourd'hui en matinée et en soirée. La vogue s'en sera maintenue jusqu'à la fin.

La variété ne manque pas au Faranta ; en six semaines à peine on y a déjà en presque tous les genres et sans cesse l'affiche s'y renouvelle.

Demain, première représentation du drame à grand spectacle : *Le Monde—The World*.

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE.—Le Cercle Dramatique Franco-Louisianais, dont l'organisation s'est achevée avec tant d'activité, de promptitude, entre résolument en lice, ce soir même, au Grand Opera House. Pour ce début il a choisi *Les Pirates de la Savane*, cinq actes qui n'ouvriront jamais les portes de l'Académie à leurs auteurs, mais qui, néanmoins, ont toujours semblé être du goût de la foule.

Nombreux sont les personnages de cette grande machine théâtrale ; on y aura donc le défilé à peu près complet du personnel du nouveau Cercle, où figurent des amateurs justement aimés.

LA TOUSSAINT.—A la veille de cette fête si touchante et si généralement observée, nous rappelons au public que nulle part on ne peut faire meilleure cueillette que chez M. V. Ausenan, pour la composition de bouquets, pour l'ornementation florale des tombes, et qu'en cette ligne on est toujours certain de trouver aussi chez lui de véritables petits chefs-d'œuvre de goût. Ses motifs sont à l'infini; aujourd'hui, demain et après-demain on pourra en voir des spécimens exposés dans divers magasins et au Marché Français. Pour plus de détails, lire l'annonce de M. V. Ausenan (première page), que nous recommandons d'une façon toute spéciale.

Nous recevons de M. P. Werlein une valse pour piano : *Léda*, par M. Anton Strelezki, et le *Réveil*, tyrolienne de J. B. Wekerlin, paroles de Galoppe d'Onquaire.

Mme Potter.

Mme Potter, l'artiste louisianaise, maintenant à New York, y commencera très prochainement sa série de représentations. On ne nous dit pas encore quel sera son itinéraire aux Etats-Unis ; néanmoins elle visitera la Nouvelle-Orléans, nous ne saurions avoir aucun doute à cet égard.

Sarah Bernhardt qui, paraît-il, tient son talent en haute estime, désire beaucoup que Mme Potter joue avec elle, en 1889, pendant l'Exposition Universelle qui s'ouvrira à Paris. Avant le départ de Mme Potter pour les Etats-Unis, Sarah Bernhardt lui a donné un dîner auquel assistait Victorien Sardou, entre autres notabilités.

FÊTE COMPLIMENTAIRE.—Le Cercle Espagnol et Hispano-Americain donne, ce soir, en son local de la rue du Canal No. 203, une représentation qui sera suivie d'un bal. L'ouvrage qui sera joué par Mmes Fernandez, Costa, MM. Ramirez, Lover, Valencia, Alpizar, Vilar, a pour titre : *Trabajar por cuenta ajena*. C'est une comédie en trois actes et en vers de M. Mariano Z. Cazurio. Elle sera suivie d'un bal.

On commencera à 7 heures et demie.

MUSIQUE. — Nous remercions M. L. Grunewald du très joli envoi qu'il nous fait de morceaux de chant et morceaux de piano. C'est d'abord un album de quinze mélodies de Leo Delibes, des paroles excellemment choisies et signées de noms comme Victor Hugo, Alfred de Musset, Emile Augier, Armand Silvestre, Lockroy, Philippe Gille, Rémy Belleau. Puis, *Si tu voulais!* sérénade créole, paroles d'Eugène Ondin, musique de Théodore Ritter; le *Jardin*, poésie d'Alexandre Dumas, mélodie de Francis Thomé; *Canzonetta* et *Seconde Gavotte*, de Benjamin Godard; *Mandoline*, sérénade espagnole, pour piano, par Francis Thomé, et enfin *Carillon*, de C. Saint-Saëns. Toutes compositions que nous prenons plaisir à recommander.

THÉATRE ST CHARLES.—Le Professeur Bristol commence aujourd'hui la seconde et dernière semaine de son engagement. Engagement qui, d'un bout à l'autre, aura produit de superbes recettes. Hier encore, à la Matinée, la vente des billets a été telle que non seulement chaque siège était occupé à tous les étages, mais qu'au parquet et au dress circle, des spectateurs—femmes et hommes—étaient debout sur une double et triple rangée.

Un véritable congrès d'enfants était là. C'était plaisir, à la fin de la représentation, de les voir profiter de l'invitation qui leur avait été faite et gagner la scène, où ces bambins se disputaient le plaisir d'enfourcher ponies et mulets. On peut dire que pendant et après les exercices des élèves de M. Bristol, ils s'en sont donné à cœur joie. Devant ces mioches là, jamais comique n'obtiendra plus franc succès que le très amusant mulet Denver.

C'est décidément une étoile aussi, et nous gageons que, s'il avait un bénéfice, il obtiendrait une salle de premiere chanteuse ou de premier ténor en pleine vogue.

Ce soir, toujours l'intéressant programme que l'on sait. Seulement un nouveau sujet sera produit ; un tout petit poney, entré dans le "département primaire" depuis fort peu de temps et qui cependant fait déjà merveille, paraît-il.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La soirée d'aujourd'hui ne peut manquer d'attirer grande foule à l'Académie de Musique. Il s'agit, en effet, d'une artiste que nous n'avons pas vue depuis longtemps déjà, et qui compta autrefois parmi les favorites de notre public : Agnès Robertson, devenue, on le sait, Mme Dion Boucicault.

Elle paraîtra dans la comédie-drame de Bartley Campbell : *My Geraldine*, où elle tient un personnage qui lui permettra de faire apprécier son talent sous son double aspect. En effet, Mme Dion Boucicault, si elle est restée ce qu'elle s'est montrée ici à une époque déjà reculée, a de l'esprit et de la chaleur, de la finesse et du sentiment. Elle s'affirmait dans les scènes de la comédie, comme dans les grands mouvements du drame et la fréquentation des planches n'a pu que développer ses qualités.

Les critiques américains lui ont fait le meilleur accueil dans le rôle de Mary Carroll, et de plus ils s'accordent à dire que sa troupe compte plusieurs sujets d'un mérite très réel.

Mme Dion Boucicault est engagée pour une semaine seulement. Mlle Mabel Stirling lui succèdera dimanche prochain et débutera dans l'opérette burlesque : *Three Corners*.

ANNIVERSAIRE.—Le vingt-unième anniversaire de la Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans se célèbre aujourd'hui, ainsi que nous l'avons déjà écrit. L'Association s'est beaucoup accrue numériquement parlant ; on peut être certain que très brillante sera la procession qui va parcourir les principales rues de la Nouvelle-Orléans, en faisant des haltes, où elle recevra invariablement la plus flatteuse réception.

Après cette promenade, où l'entrain ne manquera pas, cet entrain trouvera l'occasion de se mieux manifester encore au banquet qui, à 4 heures et demie, sera servi à la Salle de l'Etoile Polaire, coin des rues Kerlerec et Remparts.

DIME MUSEUM.—Le programme du Dime Museum est complètement renouvelé. Dès aujourd'hui le public entendra la célèbre troupe "The Original Nashville Students Company," composée de quatre chanteurs et quatre chanteuses, dont les journaux américains disent grand bien. Partout ils ont obtenu de francs succès, grâce à de jolies voix et un bon ensemble. Nous conseillons au public de se hâter de les entendre, car leur engagement est d'une durée fort limitée. Aujourd'hui même ils débuteront dans un concert en deux parties. On les entendra aussi dans une opérette burlesque : *An evening with Uncle Rasper*.

Il va sans dire qu'on retrouvera au Museum, comme toujours, des curiosités vivantes, ou autres, de toutes sortes: Mlle Adah Briggs, pesant 638 livres, Mlle Lou Weller, à la chevelure incomparable, Mlle Emma, qui, suspendue dans l'air, sans aucun appui visible tout au moins, fait sa toilette devant le public; et aussi, deux théâtres, une ménagerie, etc.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 29 octobre 1887.

Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	63	15
Midi	69	21
3 P. M.	70	21
6 P. M.	66	18

Nlle-Orléans, 30 octobre 1887.—Indications—Pour la Louisiane: Temps beau, plus frais ; légers vents frais du nord.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Bernard Fick à Mlle Marie H. Menard.
John Kepler à Mlle Antoinette Roth.
Herman Mader à Mlle Marie Prats.

Naissances.

Mme Jules Lion, une fille.
Mme Jean M. Soubit, un garçon.
Mme Wm H. Stable, un garçon.
Mme Fillmore Dellery, une fille.
Mme Albert Firmin, une fille.
Mme Edwin J. Corry, un garçon.
Mme Chas. J. Wardle, un garçon.
Mme Charles W. Renninberg, une fille

Décès.

Jane Middleton, 50 ans, No 492 rue Poydras.
Valentin Micicas, 67 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
Auguste Picard, 57 ans, No 371 rue Orléans.
Evan Higgins, 2 mois, Douphine près Congress.
*Mary J. Mintz, 17 mois, No 515 rue Nord Derbigny.
*Willie W. Wardle, 2 ans, rues Peniston et Baronne.
Mlle Annie Hannon, 34 ans, No 489 rue Jackson.
Jennie Chaperon, 24 ans, No 133 rue Tremé.
Leonhard Schwan, 3 heures, 79 1/2 rue Nord Claiborne.
Charles Stephens, 50 ans, rues Baronne et Melpomène.
C. Firmin Levasseur, 67 ans, rues Ursulines et Roman.
*Diahthérie.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

David A. Hackney au People's Homestead Association, deux terrains dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues St. Joseph, St. Charles, Julie et Carondelet, $4,000.

Bastilde Lavigne à J. B. Lavigne, 1—un terrain dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Ste. Anne et Dumaine, $2,000.

2. Un terrain et bâtisses coin Dumaine et Remparts, $6,000.

John Hughes au Eureka Hall Association, un terrain dans le 5me district, dans l'ilet borné par les rues Peter, Chestnut, Vallette et Alix, $1050.

Veuve et héritiers de John Dinkel à Vincent Ebeier, 1. douze terrains dans l'ilet borné par les rues Grande Route St-Jean, Lepage, Cinquième et Sixième. 2. onze terrains dans l'ilet borné par les rues Lepage, Cinquième, Sixième et Avenir.

Louisiane La Cordelle, 3. six terrains dans l'ilet borné par les mêmes rues.

Ventes.—Voici la liste des ventes effectuées hier par les divers encanteurs :

Par B. Onorato.

Six lots coin Telemachus, $130.
Bâtisse coin Tremé et Hôpital, $2000.

Par James P. Guinault.

Maison coin Dumaine et Bourbon, $1,600.
Résidence No. 191 rue Bourbon, $2,900.
Résidence rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine, $1,000.

Par Spear et Escoffier.

Bâtisse coin Marais et Français, $850.

Par C. E. Girardey & Cie.

Magasin coin Gasquet et Galvez, $1,875.
Résidence 76 rue Calliope, $1,550.

Cour Civile de District.—Tobu McGinty contre Mme Catherine Henderson, administratrice de la succession John Henderson, en recouvrement de $25,000, balance due sur un chèque de $35,000 tiré de la New Orleans National Bank par la Hibernia Insurance Co.

Mark Levy & Frères contre la New Orleans Waterworks Co., pour obtenir une injonction l'empêchant de supprimer l'approvisionnement d'eau des demandeurs rue St-Bernard.

Cour Criminelle.—Section A.—A. Henderson, crime d'incendie, s'est déclaré innocent.

Philipp Philmore et Ben Wood, larcin, 6 mois de prison.

A. Tally, voies de fait; même peine.

H. G. Davis a été reconnu coupable de larcin et recommandé à la merci de la cour.

Les poursuites contre O. Tracy, pour vol, ont été abandonnées.

Louisiana State Fair.—Le catalogue du Louisiana Colored State Fair vient d'être terminé et a été mis en circulation parmi la population de couleur de l'Etat.

C'est une brochure d'une trentaine de pages, contenant des gravures représentant nos édifices et monuments publics et un catalogue donnant un détail complet des instruments d'agriculture, de ferme etc....ouvrages à l'aiguille, broderies, tapisserie, oiseaux, volailles, bestiaux, etc. etc.... L'éducation et les beaux arts ne sont point oubliés, et le livre se termine par une nomenclature des productions diverses de l'Etat.

Pelican Homestead Association.—L'Association du Pélican élira, le 7 novembre, 21 directeurs, au cours d'une réunion qu'elle tiendra en son local, rue Commune No. 164.

MM. John P. Guérin, John Faures et Julien A. Seghers ont été nommés pour procéder à cette élection.

L'immeuble de la rue du Port, près Remparts, a été achetée à l'encan, le samedi 22. Les titres de propriété sont entre les mains de l'avocat, M. Dufour. Un meeting très important sera tenu le 31 octobre à 7 heures 30; tous les membres sont priés d'y assister.

Sons of Louisiana.—L'Association des Fils de la Louisiane, qui célébrait dimanche dernier son 31me anniversaire, a procédé depuis à l'élection de ses nouveaux officiers pour l'année prochaine. En voici la liste :

Président, A. F. Quéré ;
1er Vice-président, J. V. Coutin ;
2me Vice-président, Jos. Contreras ;
Secrétaire aux archives, J. V. Bofill;
Secrétaire aux finances, N. Dudoussat;
Trésorier, J. J. Weinfurter ;
Grand marshal, H. Langbetté ;
Collecteur, L. Roger.

Incendie.—Hier à 2 heures 10 de l'après midi, le feu a pris sous une galerie de façade d'un immeuble inoccupé sis au coin des rues Bordeaux et Valence et appartenant à Mme Maria Swagey. Dommages $10.

Vols.—Les détectives Keudig et Littleton ont arrêté hier matin à 9 heures un nommé Henry Meyer, un nègre qui avait volé des harnais dans l'écurie de M. Barlow, rue St-Louis No 70.

Hier à 1 h. du matin un voleur a pénétré rue Julia No 247, chez M. M. Oshner, tailleur, et a volé un pantalon et une veste évalués $15.

Repêché.—On a repêché hier matin dans le fleuve, au pied de l'avenue de l'Atlantique le corps d'un individu dont on n'a pu reconnaître l'identité.

Draymen.—Lorsque l'entente a eu lieu dernièrement entre les ouvriers qui travaillent le coton, les draymen qui avaient engagé des conducteurs de camion blancs, refusèrent de les congédier, si bien que, maintenant les nègres qui remplissent le même emploi refusent de travailler plus longtemps avec des ouvriers qui ne font pas partie de l'Union.

Plusieurs des draymen, en voyant les troubles qui peuvent résulter de ce peu d'entente, ont congédié leurs conducteurs blancs, mais d'autres ont refusé de les imiter, et il pourrait surgir de nouvelles complications.

Levées.—Une grande portion de la levée du 3me district en face la propriété Delavigne, s'est affaissée dans le fleuve.

Il va être nécessaire de construire en cet endroit une nouvelle levée, et pour ce faire, d'enlever une partie du pavage de la rue Peter et d'exproprier les propriétaires riverains d'une partie de leurs terrains pour rétablir la voie publique.

Conseil municipal.—Le meeting hebdomadaire du Conseil municipal qui, à cause de la Toussaint, avait été tout d'abord remis à mercredi, a été avancé et définitivement fixé à demain soir.

Cette circonstance empêchera le comité de police de siéger.

Devant les Cours.—Aucune satisfaction n'ayant été donnée aux citoyens qui se plaignent de voir séjourner dans les rues, les wagons des compagnies de chemins de fer, ils vont intenter à celles-ci une action devant les cours pour obtenir justice.

Recensement.—La ville va probablement faire faire sous peu le recensement des votants et enverra, à cet effet, dans chaque maison des individus chargés de s'assurer du nombre de personnes habitant dans chacune d'elles.

Paragraphes.—On a arrêté, hier matin, au coin des rues Joséphine et Tchoupitoulas, James Dean et John Carr, dont les allures avaient paru suspectes aux agents.

—Le surintendant Kennedy a reçu du commissaire Mealey l'ordre de faire enlever immédiatement de sur les toits, où ils sont fixés, les fils électriques appartenant à l'ancien système de signaux d'incendie et qui sont devenus inutiles. Les travaux ont été commencés hier.

—Un nègre du nom d'Hercule Hall est mort subitement chez lui, rue Adam, près Hampson, à Carrollton.

—Le maire, après avoir inspecté la levée Tunisburg, à Alger, estime que les dépenses que nécessiteront les réparations ne dépasseront pas $300 ou $400.

—Le jour de la Toussaint, au cimetière St. Vincent de Paule, la société de bienfaisance des Fils de la Louisiane, représentée par M. Joseph Contreras, un de ses vice-présidents les plus actifs et les plus dévoués, fera une quête dont le produit sera partagé entre l'Asile des garçons du 3ème District et l'Asile des Orphelins du Mont Carmel du même district.

Le public, nous en sommes certains, s'empressera de concourir à la bonne œuvre inaugurée par la Société des Fils de la Louisiane.

—Nous apprenons que la "Poor man Homestead and Building Association" a transféré ses bureaux au No 169 rue Gravier entre Carondelet et St-Charles.

Une correspondance de Copenhague raconte que dernièrement un prestidigitateur avait été mandé au château de Fredensborg et exécutait devant la famille royale de Danemark et la famille impériale de Russie ses meilleurs tours.

Arrivé à la fin de la séance, le Czar prit à son tour les cartes et, s'adressant au prestidigitateur, lui dit: "Je vais, moi aussi, vous exécuter un tour de ma façon, mais je doute que vous puissiez le joindre ensuite à votre répertoire."

Et l'Empereur, sans grand effort, déchira en deux le paquet des cinquante-deux cartes.

Le prestidigitateur tenta, mais en vain, de relever le défi du Czar, car il ne fallait rien moins que la force herculéenne dont il est doué, pour obtenir ce résultat.

Un négociant fait goûter à un amateur un nouveau cru dont il est propriétaire :

—Qu'en dites-vous ?

—Hum! il est un peu jeune... fait le client en faisant la grimace.

—Eh! précisément, répond aussitôt le marchand, c'est un vin qui a de l'avenir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 29 oct.—Le trois pour cent est coté à 81 francs 95 centimes.

Le cabinet Rouvier une seconde fois en minorité—Enquête sur l'affaire Caffarel-Wilson.

Paris, 29 octobre—A la Chambre des Députés, aujourd'hui, M. Brice a interpellé le gouvernement sur les contrats pour les fourrages de l'armée. Il a proposé que M. Ferron modifiât le système en vigueur.

Le gouvernement a demandé l'ordre du jour sur la question, mais la motion à cet effet a été rejetée à une majorité de 281 contre 215.

La motion de M. Brice a été ensuite adoptée. Il y a eu 308 voix pour et 165 contre; le résultat de ce vote a produit une vive sensation.

Le comité nommé pour s'occuper de l'affaire scandaleuse Caffarel a déclaré à l'unanimité dans son rapport qu'il était absolument nécessaire de faire une enquête parlementaire à cause des charges qui pèsent sur M. Wilson.

Le North German Gazette.

Berlin, 29 oct—Le North German Gazette espère que les hommes modérés en France donneront tout leur appui à M. Rouvier, premier ministre, afin d'empêcher une crise, dont les résultats seraient impossibles à prévoir.

Le Roi Humbert.

Rome, 29 oct—Le roi Humbert rendra visite, sous peu, au prince de la couronne d'Allemagne, Frédérick Guillaume, qui se trouve actuellement à Ravenne.

Veuves décourageantes.

Pesth, 29 oct—Sept jeunes veuves de Bingula et de cette ville ont été arrêtées pour avoir empoisonné leurs maris, et l'on est sur le point d'opérer d'autres arrestations.

Les Indiens hostiles.

St Paul, Minn., 29 octobre—Une dépêche spéciale du Fort Custer au *Pioneer Press* annonce : On a appris de bonne source que les troupes se porteront sur le camp de "*Sword Bearer*" lundi ou mardi prochain, avec une force assez imposante pour intimider celui-ci. Les troupes entoureront le chef indien, de façon à lui couper toute retraite.

Le gouvernement russe.

Londres, 29 oct—Le gouvernement russe se prépare à élever les droits d'importation sur les médicaments, les fleurs, etc. Le *Kreuz Zeitung* écrit que cette mesure a pour objet de porter préjudice au commerce d'exportation de l'Allemagne et de l'Italie.

Le correspondant du London Times à Dublin.

Londres, 29 octobre. — Le correspondant du *London Times* à Dublin écrit que l'opinion est unanime, en cette ville que la sentence de M. Blunt est trop rigoureuse; elle est désapprouvée par les loyalistes autant que par les propres amis de M. Blunt.

Le général Sir H. F. Ponsonby.

Londres 29 oct.—Le général Sir H. F. Ponsonby, secrétaire privé de la Reine, a écrit une lettre, relative à un rapport fait par le chanoine Weldon au sein d'un meeting récent de la société de Tempérance de l'Eglise d'Irlande à Dublin, et qui affirmait qu'un dernier festival en Ecosse en l'honneur de la présence de la Reine en a fait un abus excessif de liqueurs alcooliques.

Le général Ponsonby déclare qu'il était présent à ce festival et n'y a vu aucun individu pris de boisson.

Le général Nuer-Mahomed.

Londres, 29 oct—Le général Nuer-Mahomed, qui a accompagné Ayoub Khan dans sa fuite de Teheran, a été capturé et pendu publiquement à Hérat.

M. Gladstone.

Londres, 29 oct—M. Gladstone, en route pour Hawarden, a prononcé à Staby Bridge, un discours dans lequel il a conseillé au peuple de régler lui même la question irlandaise.

S'il n'en est pas ainsi il sera impossible à l'Angleterre de procéder à aucune affaire au sein du Parlement.

Mort d'un dynamiteur.

Londres, 29 oct—M. James Donnely, dynamiteur, trouvé coupable en 1883 à Edenburg, est mort d'une affection de poitrine dans la prison de Chatham.

M. Pendleton.

Londres, 29 octobre—M Pendleton, ministre des Etats-Unis à Berlin, et M. Anderson, ministre américain à Copenhague, sont à Londres en ce moment.

Le steamer La Champagne.

Londres, 29 octobre—Le steamer La Champagne, parti de New York pour le Havre, est arrivé à la hauteur de la pointe Lizard.

Le commandant allemand se fait toujours payer ses services à Tamasese.

Londres 29 oct—On écrit d'Apia, en date du 18 octobre, que le consul allemand a refusé de reconnaître la municipalité que les consuls avaient administrée jusque là.

Le commandant des forces allemandes a demandé une forte somme d'argent au roi Tamasese en retour de l'appui qu'il lui avait prêté contre Malietoa.

Sir Charles Dilke reparaît sur l'horizon politique.

Londres, 29 oct—Le bruit court que des arrangements ont été faits depuis quelques temps, sans bruit, pour faire rentrer Sir Ch. Dilke dans le Congrès, afin d'y représenter, comme auparavant, le Chester Division. Il parait aujourd'hui probable que sa candidature sera posée aux élections et qu'elle en sortira victorieuse.

Des agents habiles ont sondé les anciens constituants du Baromet et ils leur parait à peu près certain qu'il obtiendra dans son ancien bourg électoral l'unanimité des voix. On ne peut nier qu'il a été fait de grands efforts pour relever M. Dilke dans l'opinion publique et ces efforts ont assez bien réussi.

On sait que "Fanny," la prétendue maitresse de Sir Charles, et la compagne de débauches de Mme Crawford, a fait quelques démarches pour le réhabiliter; elle a déclaré qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans les allégations de Mme Crawford.

Il faut rendre justice au malheureux Narmer et considérer que la femme qui passait comme sa victime est indigne de toute sympathie, qu'elle n'a jamais été la femme outragée qu'elle a prétendu être. Tous les gens sensés paraissent être d'accord sur ce sujet.

Le retour au Parlement de Sir Charles serait extrêmement avantageux à M. Gladstone et au pays. De tous les chefs ou meneurs en sous-ordre du parti libéral qui, depuis ont fait scission, parce qu'ils voulaient commander à leur tout, au lieu d'être dirigés, et parmi lesquels on compte Lord Hartington, MM. Chamberlain, Goschen, Sir Charles était incontestablement le plus capable.

Il est resté fidèle à son drapeau quand les autres le désertaient, et bien des personnes intelligentes sont parfaitement convaincues qu'il a été sévèrement poursuivi, moins à cause de ses mésaventures personnelles, qu'à cause de son influence politique.

On pense généralement que s'il avait mine de suivre l'exemple de dissidents qui doivent tout ce qu'ils sont à M. Gladstone, il serait sorti indemne du guêpier où il était tombé.

Sans doute les Tories et les unionistes n'épargneront rien pour le maintenir en dehors du Parlement. Mais comme il est probable que la plupart d'entre eux auront beaucoup à faire pour conserver leur propre siège, il n'y a guères à douter de son élection, s'il veut se donner la peine de conduire la campagne lui-même.

Nouvelles de Emin Bey et de Stanley.

Zanzibar, 29 octobre—Des avis reçus d'Emin Bey rapportent que le roi d'Usdana a menacé dernièrement d'attaquer les stations d'Emin sur les rives sud de l'Albert Nyanza. Le roi, soupçonnant Stanley de vouloir l'attaquer, a envoyé des émissaires à Emin pour savoir quel était le véritable objet de l'expédition.

Emin a répondu que l'expédition avait qu'un but pacifique, et elle a envoyé ses présents au Roi. Les préparatifs de guerre ont cessé immédiatement.

Tentative de meurtre.

New York, 29 octobre—John Corrigan a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir essayé d'assassiner son beau-fils, Peter Clayton, âgé de 14 ans, en le jetant dans la baie.

Celui-ci a été sauvé par quelques individus du voisinage, et le warrant d'arrestation a été lancé à la requête de la mère de l'enfant.

Un double meurtre mystérieux.

New York, 29 oct.—On écrit de Montréal : "Un autre meurtre a été découvert, dans ce voisinage, hier.

Dans la matinée hier, à West Scholastique, un fermier passant en wagon, entendit des plaintes sortant d'une grange appartenant à un nommé Kilian.

Il ouvrit la porte et trouva deux femmes baignant dans une mare de sang ; une était morte et l'autre était mourante. On transporta les deux femmes à la maison de Kilian. Voici le récit fait par la mourante: Elle était la femme de Filian, celle qui avait expiré était sa fille.

Au commencement de la semaine, Kilian était allé à Ottowa pour affaires. Les deux femmes étaient restées seules à la maison. Hier soir, vers 9 heures, deux vagabonds vinrent frapper à la porte et demandèrent à manger. On leur donna à souper.

Ils demandèrent ensuite qu'on leur permît de coucher dans la maison. Sa fille a répondu que la chose était impossible, vu que Kilian était absent. Soit, dit un des bandits, nous vous tiendrons compagnie, toute la nuit. Les femmes les supplièrent de s'en aller, mais ils n'en tinrent pas compte et menacèrent de tuer si elles sortaient de la chambre où si elles criaient au secours. Un tramp veillait sur les deux femmes pendant que l'autre pillait la maison; il trouva une dame-jeanne à moitié pleine de whisky.

Ils se mirent alors à boire. Quand ils furent gris, ils commencèrent à insulter les malheureuses. A la fin, elles coururent à la porte et réussirent à sortir et se retirèrent dans la grange. Les bandits les y suivirent. La lutte commença pour sauver leur vie et leur honneur.

Un d'eux, saisit la fille qui se défendait avec l'énergie du désespoir. Voyant qu'il ne pouvait accomplir son odieux forfait, il cessa ses tentatives, se jeta sur une fourche et en frappa la victime à la tête.

Mme Filian, qui pendant ce temps-là se défendait contre les attaques de l'autre brute ne se rappelle plus de rien ; elle ne peut dire comment elle a été frappée, mais une buche de bois pleine de sang, trouvée dans la grange, indique assez comment a été fait le coup.

Mme Filian ne vivra pas longtemps. On n'est pas encore sur la trace des coupables, mais on fait une battue dans tout le pays.

L'affaire des Iles Samoa—Détails sur la reddition de Malietoa.

San Francisco, 29 oct—Le steamer Relandra venant d'Australie, donne des détails complets sur la reddition de Malietoa, le roi des Iles Samoa, aux officiers allemands.

Le même navire était aussi porteur d'une lettre écrite par le Roi aux consuls américain et anglais qui se trouvent dans l'île, un jour ou deux avant l'événement.

Voici le texte de cette lettre :

Moi, Malietoa, roi de Samoa, je vous écris cette lettre pour vous laisser savoir l'état de détresse où je me trouve.

Quand le chef Tomasese et d'autres avec lui ont soulevé les troubles actuels, mon désir était de les punir et de mettre ainsi fin à la rebellion. Cependant me conformant à l'avis et me confiant aux assurances des consuls anglais et américain, je m'en suis abstenu.

Les représentants des gouvernements anglais et américain me répétaient qu'ils donneraient aide et protection à moi et à mon gouvernement, si je m'abstenais de tout acte pouvant provoquer la guerre parmi le peuple de Samoa. Comptant sur leurs promesses, je n'ai pas réduit les rebelles.

Maintenant je vois que l'empereur d'Allemagne me déclare la guerre, et que Tomasese a été proclamé roi de Samoa. Les forces allemandes et les adhérents de Tomasese menacent de marcher contre tout le peuple samoien qui ne reconnait pas Tamasese comme roi.

Je suis innocent, je n'ai rien fait de mal et je proteste contre l'acte de l'Allemagne; mais comme je suis faible et que la nation allemande est puissante, je suis obligé de céder pour ne pas exposer mon peuple à être égorgé. Je me livrerai aux forces allemandes demain, pour prévenir l'effusion du sang de mon peuple.

Je désire vous rappeler les promesses que m'a faites à plusieurs reprises votre gouvernement et je compte que vous travaillerez à faire respecter les existences et les libertés de mon peuple et de mes chefs.

Je vous informe également que je crains que les Allemands ne me forcent à signer des actes qui me fassent reconnaître la loyauté de Tamasese. Si je signe ces papiers ce sera par force et pour éviter les horreurs de la guerre, à mon peuple.

MALIETOA,
Roi de Samoa.

Grand incendie en Californie.

Los Angeles, California, 29 oct—Un incendie, le plus considérable dont on se souvienne en Californie, a éclaté, hier soir, dans la gare centrale du fret de Los Angeles. Il a commencé dans un car d'huile placé sur la voie, près de la gare. On n'en connait pas la cause.

En une minute tout le dépôt du fret, d'une largeur de plus de 600 pieds, a été en feu. La bâtisse entière a été consumée, une vingtaine de cars bondés de marchandises de toute sorte, quatre Pullman et plusieurs voitures de voyageurs ont été brûlés.

On estime la perte à $200,000. On affirme qu'il n'y avait pas d'assurance.

Ce que pense Sir Ch. Dilke à l'armée de la Grande Bretagne.

Londres, 29 oct.—La première série des articles que sir Charles Dilke a publiés dans la *Fortnightly Review*, sur l'armée britannique, a renouvelé les alarmes soulevées déjà par l'idée assez généralement répandue, suivant laquelle la Grande Bretagne n'est pas capable de se mesurer avec les autres puissances européennes.

Sir Charles démontre qu'il est absolument nécessaire que l'on dépense 3,000,000 de livres sterling pour se procurer de nouvelles carabines et 2,500,000 livres en constructions de fortifications et de stations commerciales, sans compter les dépenses que doivent occasionner l'équipement des soldats et une nouvelle organisation de l'armée. Il pense qu'il faut compter sur une dépense de 3,000,000 à 5,000,000 pour fortifier les environs de Londres et l'on n'aurait pas à s'en repentir.

M. Harold M. Sewell.

San Francisco 29 oct—Des lettres privées reçues d'Apia, Ile Samoa, rapportent que le consul des Etats Unis Harold M. Sewell a l'intention de donner sa démission, à moins que le département d'Etat ne sanctionne tous ses actes pendant les troubles sur l'Ile Samoa.

Depuis qu'Apia a été capturé, les Allemands ont eu des difficultés avec les indigènes et des proclamations ont été déchirées et brûlées. Les indigènes menacent de livrer combat à moins que Malietoa ne soit réintégré. Un village a été incendié par les indigènes.

M. James Gordon Bennett.

New York, 29 octobre—M. James Gordon Bennett, propriétaire du journal *Herald* est parti aujourd'hui pour le Havre à bord du steamer La Gascogne.

Importations et exportations.

New York, 29 oct—Les importations d'or en ce port cette semaine s'élèvent à $1,548,932.

Les exportations s'élèvent à $211,471. Les importations de marchandises sont de $9,466,400 y compris $1,932,884 dry goods.

Le Sénateur Voorhees.

Terre Haute, Indiana, 29 octobre—Le sénateur Voorhees part pour New York ce soir, où il doit prononcer des discours pendant la prochaine campagne électorale.

Choléra.

New York, 29 oct—Rigi Dominico, âgé d'un an, et Giovanni Mendoseo, âgé de 6 ans, tous deux passagers sur le navire "Brittania," qui se trouve à la quarantaine, sont morts hier soir du choléra sur l'Ile Swinburne.

Angelo Cianso, âgé de 40 ans, est atteint du choléra et a été transporté du "Brittania" à l'hôpital.

L'*Univers illustré* rappelle la mémorable lutte entre deux fabricants de coffres-forts. Ils se disputaient, à grands coups de réclame, un acheteur irrésolu :

—Tenez, s'écria le moins Méridional des deux, j'ai, un jour, enfermé un coq dans le coffre-fort que vous voyez. Pendant deux jours, j'ai entretenu au-dessous un feu de forge, et lorsque je l'ai ouvert à nouveau.... Le coq chantait !

—En vérité, dit le client intéressé.

—Pour moi, reprit avec mépris l'autre négociant, j'ai fait la même expérience, le feu a duré cinq jours, et quand j'ai ouvert la boite, le coq....

—Eh bien?

—Eh bien! il était salé !

Un jeune Mr Peren, député de la Côte-d'Or, monta trois fois de suite à la tribune.

—Ah ça! dit M. de Paymaurien, il faut donc toujours que ce M. Peren parle!

Madame sonne vivement sa bonne.

—Françoise !

—Madame?

—Ce sont le habit !

—Oui, au long les rideaux qui brûlent !

—Malheureuse ! Jetez vite de l'eau dessus...

—Mais, madame, je n'ai que de l'eau chaude !

Spiritisme.

Non, ce n'était certainement pas un homme plaisant que le docteur Werner; ses lèvres pincées, son front naturellement plissé et ses petits yeux pointus comme une vrille, qui semblaient toujours vouloir fouiller au plus profond de votre âme, ne donnaient à rire à personne. Aussi notre stupéfaction fut-elle grande quand le docteur dit gravement à une pauvre fille endormie :

—Vous viendrez cette nuit, à deux heures, me solder le prix de mes visites

La jeune fille en question était une malheureuse poitrinaire arrivée aux derniers instants de sa courte vie. Blanche comme un marbre avec une petite tache rose aux pommettes, l'œil noir et profond, elle ne croyait pas mourir et nous avait demandé tout à l'heure quand elle pourrait sortir, suprême consolation que Dieu donne aux phtisiques, de se croire toujours mieux portants au moment même où la vie est prête à les abandonner !

Aucun de nous n'ignorait que la pauvre enfant ne passerait pas la nuit. Nous savions que le docteur s'occupait beaucoup de spiritisme et de magnétisme, et nous avions trouvé tout naturel qu'il songeât à faire une dernière expérience sur ce corps condamné, expérience d'hypnotisme *in extremis* qui ne pouvait que la soulager et l'aider peut-être à passer de ce monde en l'autre sans s'en apercevoir.

Mais ordonner à l'hypnotisée de venir lui solder ses visites cette nuit, c'est-à-dire après sa mort, cela nous parut, de prime abord, une plaisanterie macabre du plus mauvais goût.

Le docteur s'aperçut de cette impression et, se tournant vers nous :

—S'il en est ainsi, dit-il, et le spiritisme nous en a déjà fourni mille preuves que nous ayons le pouvoir d'évoquer l'esprit de personnages morts il y a des centaines d'années, pourquoi ne pourrions-nous pas, dès la vie, ordonner à l'esprit d'un moribond de venir nous visiter? Si les esprits peuvent en effet se rendre à nos désirs, cette jeune fille viendra cette nuit, n'en doutez pas ; je suis de service aujourd'hui ; qui de vous me tiendra compagnie ?

Les uns, trop sceptiques, les autres, intimidés par l'air grave du docteur, et déjà inquiets, ne manifestèrent aucune envie de tenter l'épreuve. On se regardait sans oser répondre.

—Vous resterez avec moi, me dit-il pour couper court à l'hésitation de mes camarades : au surplus, vous êtes de service aussi, je crois.

Il n'y avait pas à reculer avec ce diable d'homme ; force me fut d'accepter la corvée.

A six heures du soir, la jeune fille était morte.

Le docteur avait une chambre à deux lits juste au-dessous de la salle où nous nous trouvions. Le soir, vers dix heures, après ma tournée d'inspection, j'allai le rejoindre ; il lisait je ne sais plus quel bouquin ; je m'installai tout habillé sur le lit et j'essayai de lire aussi. Mais j'avais beau faire, les lettres dansaient devant mes yeux sans m'offrir aucun sens ; j'avais l'esprit autre part et je pensais quand même à l'apparition que nous attendions.

Vers minuit, M. Werner ferma son livre, alluma une veilleuse qui fut placée sur une table entre les deux lits et se jeta tout habillé sur le sien.

Je ne vous cacherai pas que j'avais compté veiller avec la lampe ; au risque d'encourir les quolibets du docteur, je vous avouerai que cette demi-obscurité ne m'allait guère.

Et puis, la veilleuse pouvait s'éteindre!.... Brr!.... Décidément, je n'étais pas à mon aise.

Je fis timidement au docteur l'observation que j'eusse volontiers continué ma lecture.

—Je suis très fatigué, me répondit-il sèchement. Au surplus, faites comme vous voudrez.

Vous pensez bien que je me le tins pour dit et m'arrangeai du mieux possible pour dormir un peu.

De fait, je sommeillai quelque temps; combien? je ne sais, mais quand je m'éveillai, je vis, en face de moi, le docteur, accoudé sur l'oreiller, et paraissant écouter quelque chose. La lueur de la veilleuse frappait en plein son visage, qui me paraissait exprimer une vive anxiété; ses yeux fixes, son teint blafard et ses pommettes saillantes donnaient à cette figure ainsi éclairée et émergeant seule de l'ombre un aspect assez fantastique.

Au même instant, mon attention fut attirée par un bruit de pas au-dessus de ma tête; c'était bien dans la salle Saint-Jean, celle où reposait la morte, que l'on marchait. C'étaient des pas légers comme ceux des pieds nus d'une jeune fille. Nous pûmes distinguer que ces pas se dirigeaient vers l'escalier que l'on descendit avec précaution, et il nous sembla que quelqu'un s'arrêtait à notre porte!

A ce moment, l'horloge de l'hôpital sonna deux heures....

Le docteur, à demi soulevé sur sa couche, était livide.

Moi, je sentais la sueur perler sur mon front et je suis sûr que mes cheveux se dressèrent sur ma tête quand j'entendis la clef tourner dans la serrure.

La porte s'ouvrit, et une forme blanche parut.

C'était bien une femme en chemise ; l'obscurité nous empêchait de distinguer ses traits.

J'étais incapable de faire un mouvement et le docteur aussi était immobile.

Le fantôme se dirigea vers lui et étendant la main; machinalement, le docteur tendit la sienne et l'inconnu fit le geste d'y déposer de l'argent.... Cela fait, elle s'en retourna comme elle était venue; nous l'entendîmes monter et rentrer dans la salle.

Nous aurions dû la suivre, mais le docteur paraissait tout aussi stupéfait que moi; malgré ses fréquentes relations avec les esprits, il est évident que c'était la première fois qu'il lui était donné d'en voir un en chair et en os.

Pour moi, je n'avais plus une goutte de sang dans les veines et ne savais que penser.

—Allons à son lit, dit-il tout à coup, mais bien après que le silence se fut rétabli au-dessus de nous.

Nous montâmes aussitôt: la morte reposait comme nous l'avions laissée, les mains jointes sur la poitrine et rien ne semblait avoir été dérangé. Nous allions nous retirer, fort intrigués et sans oser nous communiquer nos impressions, quand une malade nous appela doucement :

—Docteur ! Eh ! docteur!

—Que voulez-vous?

—Pendant que vous étes là, voyez donc un peu le No 12; je crois bien qu'elle est somnambule; elle vient de se lever ; elle est descendue, puis est revenue se coucher un instant après.

—Le numéro 12, m'écriai-je!

Le docteur, sans répondre, s'était précipité vers le lit désigné et s'était mis à faire des passes magnétiques sur le visage de la malade. Celle-ci se réveilla bientôt et parut toute surprise de nous voir auprès d'elle; cela prouvait à n'en pas douter qu'elle n'était endormie que du sommeil magnétique dont le docteur venait de la sortir. Mais comment cela s'était-il fait?

Nous comprimes plus tard que la pauvre fille, attentive, sans que nous nous en soyons aperçus, aux mouvements du docteur hypnotisant la poitrinaire, s'était elle-même endormie et, par suite, avait obéi ponctuellement à l'ordre bizarre que M. Werner avait donné à l'autre malade.

C'est égal, j'avais eu une fière peur, et je m'en souviendrai longtemps.

ARMAND SINVAL.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

L'esprit des enfants :

—Dis-moi, mon petit Tony, quand maman t'a donné un excellent gâteau, qu'est-ce que tu dis à cette bonne mère?

—Encore.

Nouvelle à la main—gauche.

Nous la devons à M. de Calineaux.

On parlait devant lui de certains duels où l'un des adversaires a fait usage de la main gauche, inconsidérément, plutôt que par félonie préméditée.

—C'est égal, prononça-t-il, on devrait éviter désormais cette déplorable incorrection en imposant aux combattants l'ancienne épée à deux mains!....

Propos de chasse :

—Il est bien rare que je tire un coup de fusil sans résultat, dit le vicomte.... Cependant, je me rappelle, il y a de cela cinq ans, je tirai un lièvre et.....

—Vous le manquâtes?

—Oui, mais le coup de fusil ne fut pas tout à fait perdu : il y avait à quelques pas de là un paysan qui fut tué net.

Un joli mot de M. Chevreul :

L'autre jour, un de ses anciens élèves, médecin dans une grande ville du Midi, vient lui rendre visite.

—Ah ! mon cher maître, que je suis heureux, s'écrie-t-il, de vous voir en si bonne santé! Vous avez une mine superbe! vous rajeunissez!

—J'y ai mis le temps! répond en souriant l'aimable centenaire.

Les domestiques :

—Baptiste!

—Monsieur ?

—N'oubliez pas de me réveiller demain matin à cinq heures; je pars à six.

—Monsieur aura la bonté de me sonner, n'est-ce pas!

28 Années de Démangeaison

Une maladie de la peau causant des démangeaisons et de vives douleurs, guérie par les Remèdes Cuticura.

Si les REMÈDES CUTICURA m'avaient été connus il y a 28 ans, j'eus économisé deux cents dollars ($200) et me fusse épargné bien des souffrances. Mon mal (Psoriasis) a commencé à la tête en un endroit guère plus grand qu'un sou. Rapidement il s'étendit sur mon corps et atteignit le dessous des ongles. Je pelais à tout instant et mes douleurs étaient incessantes. Pour mille piastres je n'accepterai pas d'avoir encore la maladie. Je suis pauvre, mais me sens riche d'être débarrassé d'un mal que des médecins disaient être la lèpre, d'autres la dartre, le psoriasis, etc. J'ai pris de .... et .... de la salsepareille pendant plus d'un an et demi ; mais sans aucun résultat. J'ai consulté deux ou trois médecins en vain, aucun ne saurait je jamais dire assez de bien des REMÈDES CUTICURA. Ils ont rendu ma peau aussi fraiche que celle d'un enfant ; je n'ai pris que trois boites de CUTICURA et trois bouteilles de CUTICURA RESOLVENT et ne me suis servi que de deux savons CUTICURA. Si vous aviez été ici et m'eussiez promis guérison pour $200.00 je vous eusse donné la somme. Je ressemblais au portrait dans votre livre du Psoriasis (portrait No deux, "Comment se Guérissent les Maladies de la Peau"). Aujourd'hui ma peau est aussi unie que celle de n'importe qui. Par habitude il m'arrive quelquefois de me frotter les bras et les jambes, mais sans nécessité aucune, je suis très bien portant. De m'être gratté pendant 28 ans, la chose m'est devenue naturelle. Je vous dois mille remerciements. Tout ce que vous désirez savoir de plus, demandez-le moi, de même que je répondrai à quiconque m'écrira pour se renseigner relativement à mon cas.

DENNIS DOWNING.

WATERBURY, VT., 20 jan. 1887.

Psoriasis, Eczéma, Boutons, Vers bleus, Prurits, Croûtes sur la tête, Croûtes de lait Démangeaisons de tous genres, Brûlures, Humeurs, se guérissent par le CUTICURA, l'excellent remède pour la peau, le SAVON CUTICURA, qui embellit la peau d'une façon exquise, et le CUTICURA RESOLVENT, le nouveau dépuratif, alors que les médecins et tous leurs remèdes y faillissent.

Vendu partout. Prix; CUTICURA, 50c.; SAVON, 25c., RESOLVENT, $1. Préparé par le POTTER DRUG AND CHEMICAL CO., Boston, Mass.

Demandez le traité intitulé "Comment Guérir les maladies de la Peau," 64 pages, 50 gravures et 100 attestations.

ROUS SEURS boutons, gerçures et la peau grasse sont combattus par le SAVON CUTICURA MÉDICAMENTÉ.

Danger des Catarrhes.

Echapper au danger d'une suffocation quand on se trouve dans une position horizontale; bien respirer, dormir profondément sans se lever rafraichi, la tête légère, l'esprit actif et reposé ; savoir qu'aucun poison n'affecte l'haleine, l'odorat, le goût, l'ouïe; pour sentir que le système, par les veines, les artères, n'absorbe pas le poison qui lui nuit, sont autant d'inappréciables bienfaits. Se mettre à l'abri de tous ces maux voilà ce à quoi doit aspirer toute personne. Celles qui ont essayé en vain beaucoup de remèdes, qui ont consulté nombre de médecins, désespèrent de jamais guérir.

Le SANFORD'S RADICAL CURE est bon en tout temps pour le Catarrhe, un mal local. La guérison est parfaite, l'apaisement des douleurs, instantané ; et il en coûte peu d'en faire usage; il est infaillible.

Le SANFORD'S RADICAL CURE, consiste en une bouteille de RADICAL CURE, d'une boite de CATARRHAL SOLVENT et d'un IMPROVED INHALER, le tout enveloppé dans un paquet avec les renseignements voulus pour que l'on en fasse usage. Vendu par tous les droguistes $1.00.

POTTER DRUG & CHEMICAL CO., BOSTON.

Plus de Rhumatisme chez moi EN UNE MINUTE.

Le Cuticura Anti-Pain Plaster (emplâtre) guérit le rhumatisme, la sciatique, les douleurs aiguës, soudaines et nerveuses ainsi que les défaillances, c'est le seul emplâtre qui combatte la douleur. Il est nouveau, original, agit instantanément, est infaillible dans ses effets. Un merveilleux remède contre l'inflammation, la faiblesse; infiniment supérieure à tous les autres emplâtres. En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts ; cinq pour $1.00. Envoyé franc de port par le POTTER DRUG & CHEMICAL CO., Boston, Mass.

1er juin—mar.sam.dim

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Ex........11:00 pm	No 2 Ex..........9:15 am
No 3 Lim. Ex..8:30 am	No 4 Chi Ex.....6:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Cin. Ex..7:10 am	No 4 Fast Line. 8 05 am
No 1 Fast Line.7:30 pm	No 6 Coast Ac 3 35 pm
No 5 Coast Ac..9:45 am	No 2 Cin. Ex..8:10 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express 11:00 am	No 51 California Express. 3:00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 9:30 am	No 2 Limited...5:00 pm
No 5 Local .. 3:30 pm	No 6 Local.... 8:00 am

N. O. AND N. EAST L. A. R. R.

ABITA SPRINGS.

Le dimanche.

Arrivée.........7:37 pm | Départ.........8:00 am
Tous les jours excepté le dimanche
Arrivée.........8:37 am | Départ.........4:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1............9:00 am	No. 2.............8:00 am
No. 3............8:25 pm	No. 4.............5:00 pm
No. 5............10:30 am	No. 6.............3:45 pm

Excepté le dimanche.

Arrivée.........5:40 pm | Départ.........8:00 am

SOUTHERN PACIFIC CO—MORGAN LINE.

No 19 Califor..4 00 pm	No 18 Local.....7:20 pm
No 17 Local....7:45 am	No 20 Califor. 12:15 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Jours de la semaine— 8:30 a.m., 3:45 p.m. | Jours de la semaine— 9:00 a.m., 5:00 p.m.
Dimanches— 11:30 a.m. 6:00 pm | Dimanches— 9:00 a.m. 12:00 m. 5:30 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

LUNDI, 31 OCTOBRE 1887.

Donaldsonville—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Pointe Houmas—FANCHON, à 12 M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—LURA, à 11 A M

MARDI, 1er NOVEMBRE 1887.

Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Vicksburg—LAURA LEE, à 5 P M
Bayou Sara—E. J. GAY, à 5 P M
Donaldsonville—WHISPER, à 12 M
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 M
Donaldsonville—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Donaldsonville—HORNET, à 12 M
Port Eads—NEPTUNE, à 9 A M

Hauteur des Eaux.

Augusta	[illegible]	Nashville Tenn	0.05
Cairo, Ill	8.67	Nlle Orléans	2.06
Cincinnati, O.	3.02	Omaha, Neb	3.07
Davenport, Ia.	2.03	Pittsburg, Pa	5.00
Keokuk, Iowa.	1.00	Shreveport, La.	11.08
La Crosse, Wis.	3.09	St. Louis, Mo	5.08
Leavenworth	0.07	St Paul, Minn	1.08
Louisville, Ky.	2.04	Vicksburg	1.01
Memphis, Tenn.	2.08	Yankton	

Fleuve et rivières.

Vicksburg, 29 octobre—Le fleuve a 1 pied 1 pouce et baisse. Temps clair et frais. Descendant, T P Leathers. Montant, Purgeud et Arthur Lambert et barges.

Memphis, 29 octobre.—Le fleuve a baissé de 2 pouces. Temps clair. Départ, Commonwealth pour St-Louis à 10 p.m.

Caire, 29 octobre—Le fleuve a 2 pieds 7 pouces et monte. Temps couvert et frais. Arrivé, New South de St-Louis à 4 p m.

St Louis, 29 oct—Le fleuve est stationnaire et a 5 pieds 3 pouces à l'étiage. Temps couvert et froid avec neige. Arrivé, City of Vicksburg de Vicksburg. Départs, City of Vicksburg pour Vicksburg; Wyoming pour la Nlle-Orléans; Henry Lourey et barges pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 29 oct.—La rivière est stationnaire —2 pieds 5 pouces dans le canal, 3 pouces aux chutes. Temps couvert devenant plus frais.

Evansville, 29 octobre—La rivière a 7 10 et est stationnaire. Temps clair et frais.

Cincinnati, 29 octobre—La rivière a 3 pieds 2 pouces et est stationnaire. Temps plus frais et couvert.

Les Passes.

Port Eads, 29 octobre 6 p m—Vent du nord-ouest. Arrivés, à 3 a m, steamship Knickerbocker, capitaine Kemble, de New York; hier soir, steamship City of Dallas, capitaine Read, de Bélize, Honduras ; navire anglais Cashmere, capitaine Sutherland, de Boston, sur lest.

Départs steamships City of Lincoln pour Breme, San Juan pour Liverpool et Plymothian pour Sébastopol via Newport News.

Marchés.

Paris, 29 octobre—Les rentes 3 pour cent 81 fr 95c

Liverpool, 29 oct, midi—Coton—Calme et en faveur des acheteurs. Ventes 8,000 balles, dont 1000 balles pour l'exportation et la spéculation. Middling uplands 5 5/16d, middling Orleans 5 7/16d.

Recettes 12,000 balles, coton américain 8000.

Liverpool, 29 octobre, 1 p m.—Coton—Ventes de coton américain 5,900 balles.

Liverpool, 29 octobre, 1 p m—Futurs stables—livraison en octobre 5 15/16d acheteur, octobre et novembre 5 13/16d vendeur, novembre et décembre 5 10/64d acheteur, décembre et janvier 5 10/64d vendeur, janvier et février 5 10/64d acheteur, février et mars 5 11/64d vendeur, mars et avril 5 12/64d vendeur, avril et mai 5 14/64d acheteur, mai et juin 5 16/64d acheteur.

New-York 29 oct, midi — Coton, calme et facile: en baisse de 1/16.

Ordinary 7c, good ordinary 8 7/16c, strict good ordinary 8 7/8c, low middling 9 1/4c, middling uplands 9 5/8c, Gulf 9 3/4c. Ventes 150 balles.

Futurs—stables à la clôture—Ventes 46,400 balles—livraison en novembre 9.66-67, décembre 9.54-56, janvier 9.59, février 9.66 67, mars 9.73-74, avril 9.81-82, mai 9.89-90, juin 9.96-97, juillet 10.02-04, août 10.08-09.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 29 OCTOBRE 1887.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Goëlette (ang) Isaac Rich, Marshall, Ruatan.
Goëlette Minnie, Sioman, Galveston.
Steamship (alle) Corona, Wittenberg, Hambourg
Steamship Professor Morse, Torjesen, Truxillo.
Steamship (ang) City of Manchester, Seeeby, Brême.
Steamship (ang) Australian, Peters, Liverpool.
Barque (norv) Carte Blanche, Johannesen, Mobile, sur lest.
Steamship (ang) Eglantine, Grimwade, Revel.

ARRIVÉS.

Steamship Knickerbocker, Kemble, New York.
Barque Bravo, Masson, New York.
Steamship City of Dallas, Read, Puerto Cortes, Livingston et Bélize.

BATEAUX A VAPEUR.

Whisper, Brinker, Donaldsonville.
Mabel Comeaux, Comeaux, Pointe Houmas.
Hornet, Dumestre, Donaldsonville.
Neptune, Taylor, Port Eads.
Alice LeBlanc, LeBlanc, Donaldsonville.
Ed J Gay, Melançon, Bayou Sara.

EXPORTATIONS.

RUATAN—par goelette Isaac Rich —3000 pieds bois de charpente.

HAMBOURG—par steamship Corona—1574 balles coton 3881 sacs riz poli 11,250 sacs farine graine coton 3580 sacs tourteaux 410 barils huile graine coton 3600 douves.

TRUXILLO—par steamship Professor Morse—25,000 pieds bois de charpente.

BREME—par steamship City of Manchester—8365 balles coton 197 sacs tourteaux 11 boucts tabac.

LIVERPOOL—par steamship Australian—5560 balles coton 16,049 46|56 boisseaux maïs en grenier 600 douves et 2 rgaison en transit.

REVEL—par steamship Eglantine — 3543 balles coton.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—119 boucts sucre 464 barils sucre 319 barils mélasse et fret assorti.

P'TE HOUMAS—par steamer Mabel Comeaux—2 sacs graine coton 60 boucts sucre 561 barils sucre 249 barils mélasse et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer Hornet—99 barils mélasse 281 sacs riz brut et fret assorti.

PORT EADS—par steamer Neptune—71 barils sucre 32 barils mélasse 1074 sacs riz brut.

DONALDSONVILLE — par steamer Alice LeBlanc—12 boucts sucre 379 barils sucre 105 barils mélasse et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Ed J Gay—385 balles coton 541 sacs graine coton 201 sacs riz brut 130 boucts sucre 1591 barils sucre 1168 barils mélasse.

Par les chemins de fer.

SHELL BEACH RAILROAD—101 barils sucre et fret assorti.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—28 et 29 octobre—2815 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD —28 et 29 octobre—6553 balles coton et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—29 octobre 2429 balles coton 7 sacs graine coton 1 sacs coton en graine 15 boucts sucre 1013 barils sucre 707 barils mélasse 141 barils riz 538 sacs riz brut 1 wagon tourteaux et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2551 balles coton 11 boucts tabac et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—1379 balles coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY — 2244 balles coton 2 wagons graine coton 45 barils mélasse 1210 sacs farine graine coton et fret assorti.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 3 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté, le 27 octobre 1887, Dossier No 16,499, pour compte des mineurs Peter et Josephine Dalman dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan.

UN JOLI COTTAGE.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre "B" et mesure 40 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne de côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 27 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance de 120 pieds puis aux angles vers la rue Laurel, une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et encore une seconde profondeur de 30 pieds, où elle rejoint la ligne à fond du lot.

Toutes plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 9 ou 10 chambres, galerie devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne etc., donnant un loyer de $15 par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur assurance et transfert de police, et 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Glaser, épouse de Adolph Nikoll, vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,367—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 222, borné par les rues Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le No 15 sur un plan de F. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire et mesure, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de cent vingt-quinze pieds et borné dans le fond par le lot du numéro quinze

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District, dans l'îlet No 329, borné par les rues Franklin, Liberty, Erato et Thalia, désigné par le numéro sept sur un plan de T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent-vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—L'acquéreur paiera comptant tous les frais de la vente, commissions, avis, ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à environ cent trente six dollars et 24 cents; le reste s'il y en a comptant.

Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur lesdites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres avec les hypothèques et obligations en sus du prix d'adjudication.

Lesdites hypothèques et obligations sont les suivantes:

Reg stre 155, folio 781 } L'hypothèque générale Inscrite, 27 Fév 1885 } résultant d'une confirmation de la dite veuve

Adolphe Nikoll comme tutrice naturelle de ses dits six enfants mineurs pour $3431.83 et intérêt, etc.

Registre 155, folio 787 } L'hypothèque générale Inscrite, 1 avril 1885 } résultant d'un jugement d'adjudication

rendu le 30 mars 1885 et ci-dessus décrite de Trois mille onze piastres et 33 sous, et intérêt etc., etc.

Book 328, folio 464 } L'hypothèque accordé Inscrite, 24 Fév 1887 } par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Glaser, de

Quatre cents dollars avec intérêt par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 23 février 1887 et pesant sur les deux propriétés.

Registre 326, folio 67 } Le lien et l'hypothèque Inscrite, 9 nov. 1885 } du vendeur garantis par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas. Prager, acte pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 novembre 1885, de mille dollars étant le reste dû et l'intérêt portant sur la propriété décrite en second lieu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5oct—5 7 13 19 26—nov 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlet borné par les rues Magnolia, anciennement Mounsel, Euphrosine, Locust, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquillé, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Bodnauski, daté février 1837, déposé comme plan numéro cent dix, en l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain, conformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquillé, maintenant Delord, vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante-sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante-cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.

Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant à savoir:

La somme de cent trente-cinq dollars montant de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1880, et une autre somme de cinq cent quarante dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution sur dites actions, tous les frais et charges de ce procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette d'actions hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui est sujet à être demandé, d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de cinq cent quarante-cinq dollars; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon sa charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Ville de la Nlle-Orléans. }

CE vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept. Par devant moi, Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation, dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est établi ci-après :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt dix-neuf ans, à partir de la présente date; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard ; à établir les règlements nécessaires à son administration, ces règlements pouvant être modifiés à volonté ; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines, dont il sera besoin.

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100 000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2 000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante : Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000); ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entrainera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation, en la ville de la Nouvelle-Orléans, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne, soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions ; mais il n'aura pas le droit de voter sur les actions sur lesquelles il devra encore dix jours précédant l'élection. La majorité des votes donnés comptant un vote pour chaque action, sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'un vote soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant, et à sa première réunion choisira de son sein un président, un vice-président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et pourra les congédier ou les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera sa fonction vacante; et il se produit une vacance au sein du Conseil par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil de Direction nommera, à l'unanimité, pourvoir à la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie. Le Vice Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque dans l'impossibilité de les exercer lui même. Si la mort du Président survenant, le Vice Président lui succèdera jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction et que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à apporter des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte; à même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enregistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1889 à l'élection de leurs successeurs. Il sera donc tenu de ces premiers directeurs, à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils soient élus et aptes à exercer toutes les qualités que la loi requiert. Ces personnes sont MM. Albert Erath, John Behrend, Henri Albert, Frédéric Guillotte, Henri Albert, Frédérick D. Becker, et à sa première réunion le conseil de direction choisira son vice-président, son secrétaire, son trésorier, et choisira les autres employés qu'il jugera convenables.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera exhibée à chaque actionnaire qui pourra demander à la voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, le quel tableau montrera, en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation ; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui pourront être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant, avec bonne et solvable caution, et resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation aient été liquidées; une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon et dans les mêmes délais que pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas ou ne transférera même d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du directeur aura tous les pouvoirs et les immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés assignés et annexés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'an sus précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas deLassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé :)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumaker,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Ferchler,	Emile L. Kiefer,
M. Bellande,	Isidore Douro,
U. Rambaut,	P. Labat,
X. Hurstel,	E. Da-tugue,
R. G. Abramovich,	N. Fischer,
D. G. Holzar,	Louis H. Perret,
R. C. Stockton,	W. H. Theurer,
ppro F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergnes,	Anat. A. Ker, N. P.

Témoins :

Chas. de Lassus, R. C. Stockton, Lloyd Posey.

Je, soussigné annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 353, folio.......

GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.

ANATOLE A. KER.

27oct—1m—Dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, faite et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées; et, en attendant que toutes les procédures judiciaires contre le dit pétitionnaire soient suspendues. Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

18 octobre—15 au 1er nov

[Feuilleton, bord droit déchiré :]

BUREAU ... No 8 ... MADIE ... L. DE ...

Je la ... que peu ... lui dis, espérant ... plaisanterie : —Enfin, vous ... C'est déjà ... —Hélas ! je n' ... soupira Doortje. La surprise ... nomie ... cule, car la jeune chef de sourire. —Vous...... votre mari ? —Non, et lui tage. —Et vous êtes ... —Il n'y a ... plus mariée que ... En même ... dage une main ... lune faisait ... liance d'or, qui ... créature, d' ... la barrière ... ment. Et cependant ... sacrée qui ... baisers fous cette ... la blancheur ... tait, je l'avoue, ... autre sentiment ... pour que cette ... qu'elle se mourût ... Devina-t-elle ... lence ? Elle ... —Gardez pour ... prononcé ... froide. Je vous ... demain. Il se ... vous plait, ... dans ce ... On entendait ... gaillard d'arrière ... d'affronter ... Pellegris, j'ai fait ... par l'escalier des ... nant, seul dans ... retrouver ... l'en suis sûr, ... Cette bouche ... ni plaisanter ... sur son ... Inexplicable ... d'un homme qu ... Pour ... comme je vais ... d'or, signe d'un ... aimé par toi, ... ardeurs. Mais ... rieux darrière ... visage, dont le ... nait ? Jeune ... rances, que cache ... vant lequel je ... qualités ... Ils couronnent ... s'il faut l'en ... de la beauté ... devant lesquels le ... même dont ... O gracieuse ... Quand aurai je ... toi....? —Too tac! ... rappellent sur la ... le vol égaré ... même. Ce n'est ... flech qui effleure ... caresse à peine ... au veste de marin ... ces ... plus dangereux ... Irma! j' ... vez rien ... Et moi, je ... que je deviens ... devant du chagrin ... Est-on libre de ... libre d'aimer qui ... joli démon aux ... Le guichet est ...

Une autre ... ne sais ... de Doortje. Bien ... de la journée ... aine. On aurait dit ... sont donné le mot ... Pour commencer ... à Suez à dix heures ... ément à l'heure de ... dans mon canot et ... à terre. Quand je ... Mme Van Cleef ... Le bateau s'est ... entrons dans la ... brûlant, chargé de ... bis du désert. ... Nous allons entre ... jours. Les ... xie, sont étendus ... leurs chaises ... gaillard d'arrière ... d'un superbe ... tranche ... donneur de ... comme un ... Mauvais signe ! ... Et voilà que la ... Chef reste ... Mon Dieu ... Non, grâce au ... dont je ne suis plus ... assiette vide ... est auprès d'un ... dais, passager des ... d'être frappé d' ... Quel bon cœur ... cette chaleur, ... bine! L'occasion est ... mystère qui me ... fais parler la belle ... pas mieux. J' ... cer, que Mme Van ... très infini de frères ... très pauvres, je ... c'est autre chose ... mande à ma ... —Vous ... —Je ne l'ai ... —Allons! Je ... je ferai le tour de ... trer un être ... ces simples mots ... —J'ai vu ... —Mais, continua ... il s'en faut qu'il ... nous, car il dirige ... mon mari possède ... loin de Batavia. Enfin! je ... maître l'histoire ... Van Cleef. Mais ... ble Polak a dit je ... de sa femme ... gués au bras l'un de ... Quant à Doortje ... Aux dernières ... était considérée ... patiemment ... quitter son chevet. Que ne puis-je ... fatigues ! La nuit nous ... mination de ... passagers ... commencer par moi, ... mir sur le pont. Jusqu'à Singapoor. ... malheur est bon. ... diable et de ...

Mme Van Cleef a ... matin, pour ... elle semble ... quelques bouchées ... ai demandé de ses ... m'a répondu en me ... Il est perdu. Son ... affreuse à voir. ... à le rafraichir ... médecin du bord, ... cliente à soigner ... obligé à courageuse ... D'ailleurs il est ... ra le silence le plus ... moment lugubre qui ... ... à la sous ... qu' ... ... Mme ... —Chut! a fait ... Ne parlez pas si ... pertient d'abord ... O Doortje! Qu'en ... Le gros Faffa ... le testament de ... été "d'écrivain de